Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_11_11-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **6 JUILLET 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
29 juin 2026	10 JUIL. 2026	15	11	13

Le **six juillet** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN
Présents par procuration : Mme Stéphanie RACLE a donné procuration à Éric HAMEL, Sébastien HILPRON a donné procuration à Karine LEUTELLIER
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent : M. Michel ROQUAIS
Secrétaire de Séance : Mme Élodie MOULIN
Date d'affichage : 10 JUIL. 2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 10 JUIL. 2026
et publication ou notification
du :
10 JUIL. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-06-11/11 :

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT CENTRE-BOURG – ANALYSE DES CONTRAINTES TECHNIQUES ET FINANCIERES ET DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de l'article paru dans le bulletin municipal de juin 2026 relatif au projet et présente un point d'étape sur son avancement, tant sur le plan technique que financier.
Il rappelle que le projet, dans sa conception initiale, nécessitait une modification de l'accès à une habitation située rue de la Forge. Le propriétaire concerné ne souhaitant pas donner son accord à cette modification, le projet ne peut être réalisé dans sa configuration actuelle et devra être revu afin de tenir compte de cette contrainte.
Monsieur le Maire informe ensuite les élus de l'état des demandes de subventions. La subvention sollicitée au titre de la DETR a été accordée à hauteur de 90 000 €, alors que le montant sollicité s'élevait à 120 000 €.
Concernant la DSIL, il précise qu'aucune notification officielle n'a, à ce jour, été reçue. Toutefois, au regard des informations communiquées, l'hypothèse d'une absence de financement est désormais envisagée, ce qui représenterait un manque de subvention estimé à environ 240 000 €.
Afin d'étudier les possibilités de financement de l'opération, Monsieur le Maire indique s'être rapproché du Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) ainsi que de la Banque des Territoires. Des échanges ont été engagés afin d'examiner les modalités de financement, notamment la possibilité de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 €. Malgré cette perspective, le reste à charge pour la commune demeurerait particulièrement important.
Dans ces conditions, la part restant à financer par la commune, incluant la réalisation du préau, s'élèverait à hauteur de 576 000 €, un montant jugé trop élevé au regard des capacités financières de la collectivité.
Au vu de l'ensemble de ces éléments, tant techniques que financiers, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la poursuite du projet.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_11_11-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide :

- **d'abandonner le projet dans sa configuration actuelle, compte tenu des contraintes techniques liées à l'impossibilité de modifier l'accès à la propriété située rue de la Forge, du niveau des subventions obtenues et du reste à charge, jugé trop important pour les finances de la commune ;**
- **de réunir la commission compétente au cours du mois de septembre afin d'élaborer un nouveau projet, moins contraint techniquement, mieux adapté aux capacités financières de la commune et susceptible de bénéficier d'un plan de financement plus favorable.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Élodie MOULIN

Le Maire,

Éric HAMEL

